



Feuillet

N° 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRÊTÉ DU 22/10/2025 N° 657/2025

Nomenclature : 8.2

Objet : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bellignat pour travaux

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu les statuts d'HBA, notamment l'article 6 des Compétences Obligatoires « en matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Vu l'article 2-3 du règlement intérieur relatif à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bellignat,

ARRETE

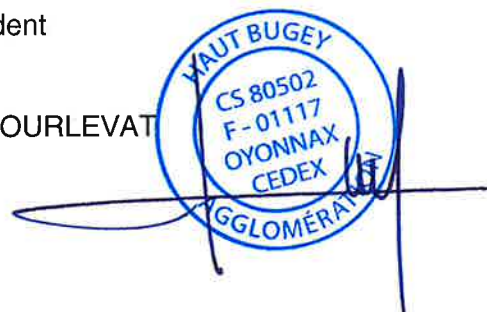
Article 1. : Afin de réaliser des travaux d'entretien sur l'aire d'accueil, il est décidé conjointement avec la société GESTION'AIRE représentée par M. ASSUNCAO Roméo, gestionnaire de l'aire, de fermer ce site du 10 au 14 novembre inclus.

Article 2. : Cet arrêté sera inscrit aux registres des arrêtés du Président de Haut-Bugey Agglomération et sera publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président

Michel MOURLEVAT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Feuillet

N° 15

Objet de l'acte : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bellignat
pour travaux.

.....

Date de décision: 22/10/2025

Date de réception de l'accusé 22/10/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 4572025

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251022-4572025-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 4572025.pdf (99_AR-001-200042935-20251022-4572025-AR-1-
1_1.pdf)

